

Par courriel seulement

Le 31 mai 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire Régie de l'énergie 800, rue du Square Victoria 41e étage, bureau 4125 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec - Affaires juridiques 11e étage 800, boul. de Maisonneuve Est

Montréal (Québec) H2L 4M8 Tél.: 514 289-2211, poste 6925

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET: Suivi administratif révisé - Décision D-2020-033 relative à la réfection et au

remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau

Votre dossier : R-4111-2019 Notre dossier : R058186 YF

Chère Consœur,

Comme suite à la décision D 2020-033 rendue le 23 mars 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 27 avril 2022, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant la réfection et le remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau (le « Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021¹, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, le Transporteur informe la Régie que la nouvelle prévision présentée aux pièces HQT-6, Document 1 et 1.1 du rapport annuel 2022 du Projet est maintenant 160,0 M\$, soit de 17,0 M\$ supérieure au coût révisé de 143,0 M\$ indiqué dans le suivi administratif du 27 avril 2022. Les écarts cumulatifs par rapport au montant initial de 95,1 M\$ autorisé par la Régie totalisent 64,9 M\$.

Explication des écarts

La hausse du coût du Projet s'explique par les mêmes éléments que ceux présentés dans le suivi administratif du 27 avril 2022. L'écart supplémentaire de 17,0 M\$ s'explique

Paragraphe 366.

notamment par des délais de mises en service pour la résidence D et le centre communautaire.

Les principaux écarts totalisant 64,9 M\$ découlent des éléments suivants :

- l'inflation et les conditions de marché défavorables ;
- les coûts supplémentaires du Projet, notamment la décontamination de l'entretoit et les conditions de logement temporaire pour les travailleurs présents pendant les travaux;
- la complexité de construction, les exigences en santé et sécurité et contraintes liées à la crise sanitaire;
- Report de mises en service dû à la non-disponibilité de certaines composantes technologiques/électriques.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé selon le suivi administratif du 27 avril 2022 (1) et la nouvelle prévision constatée dans la préparation du rapport annuel 2022 (2) ainsi que les écarts entre cette nouvelle prévision et le coût des travaux selon l'autorisation initiale.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Réfection et remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale (D-2020-033)	Coût révisé (1)	Prévision RA 2022 (2)	Écarts
Coûts de l'avant-projet	1 201,9	1 163,1	1 163,1	-38,8
Sous-total	1 201,9	1 163,1	1 163,1	-38,8
Coûts du projet				
Ingénierie, approvisionnement et construction	87 700,4	135 469,0	150 053,9	62 353,5
Client	468,6	867,9	1 701,3	1 232,7
Frais financiers	5 774,7	5 500,0	7 081,7	1 307,0
Sous-total	93 943,7	141 836,9	158 836,9	64 893,2
TOTAL	95 145,6	143 000,0	160 000,0	64 854,4

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette